

Qu'est-ce que comprendre un texte juridique?

Progressivement nous en arrivons à la question fondamentale de tout traitement cognitif d'un texte qui est celle de son sens. Quel est le sens du texte ? Qu'est-ce que comprendre un texte.

Rappelons l'intitulé de notre recherche : L'apport de la modélisation des connaissances à la simplification et à la codification des textes normatifs.

Il est clair que toute assistance informatique à la simplification et à la codification des textes normatifs postule un traitement cognitif du texte qui reproduise les mécanismes de la compréhension.

Nous avons d'abord posé le problème en terme de modélisation. La question de la modélisation nous a renvoyé à celle de l'interprétation des textes, qui constitue une étape préalable à la modélisation. Et maintenant, notre recherche nous conduit à un nouvel approfondissement consistant à démonter les mécanismes non de l'interprétation mais de la compréhension des textes qui précèdent l'interprétation proprement dite. Il faut en effet d'abord comprendre un texte avant d'en donner une interprétation et de modéliser cette interprétation, étant entendu qu'un même texte peut éventuellement donner lieu à plusieurs interprétations, entre lesquelles l'hésitation peut être permise, même si au final une interprétation finit par s'imposer dans le droit positif au dépens des autres.

De nombreux auteurs ont tenté de répondre de manière synthétique à cette question de savoir ce que veut dire *comprendre un texte*. Nous voudrions analyser leurs réponses avant d'en donner une traduction opératoire qui sera la trame des développements logiciels ultérieurs.

Bernard Pottier avoue les limites de la connaissance sur cette question et s'appuie sur la psychologie cognitive.

« Il est difficile de savoir ce qu'est *comprendre* un texte. On sait cependant que **la compréhension n'est pas linéaire**. On conceptualise des tranches de discours, **constamment remodelées** par la conceptualisation des tranches suivantes. L'*oubli* d'une partie quantitativement sensible du texte lu ou entendu est la condition même de la rétention mémorielle. On transforme sans arrêt le sémantique en conceptuel. C'est ce qu'on fait quand on résume un film : on peut avoir oublié *tous les mots* du film, et en faire une excellente paraphrase, plus ou moins étendue.

« Le mécanisme de la compréhension peut être figuré ainsi :



compréhension

A

compréhension

B

compréhension finale

(Bernard Pottier, 1974, p. 36)

Ultérieurement, Pottier intégrera dans les mécanismes de la compréhension ce qu'il appelle l'environnement du message qui est composé de trois types de savoirs :

- le savoir sur la langue
- le savoir culturel
- le savoir sur le monde ou savoir encyclopédique (1992, p. 24-25)

Paul Ricoeur avance une définition systémique : le sens du récit est dans l'arrangement des éléments ; le sens consiste dans le pouvoir du tout d'intégrer des sous-unités ; inversement, le sens d'un éléments est sa capacité à entrer en relation avec d'autres éléments et avec le tout de l'œuvre ;... » (1986, p. 159-160).

Pour Oswald Ducrot, dans une perspective pragmatique, l'énoncé est le lieu où s'expriment divers sujets, dont la pluralité n'est pas réductible à l'unicité du « sujet parlant » (...) le sens de l'énoncé décrit l'énonciation comme une sorte de dialogie cristallisée, où plusieurs voix s'entrechoquent » (1984, introduction). Ducrot distingue le « sujet parlant » (être empirique producteur matériel de l'énoncé), le « locuteur en tant que tel (être de discours, source de l'énoncé, responsable de l'énonciation), le « locuteur en tant qu'être du monde » (par rapport auquel le précédent peut prendre ses distances, par exemple dans l'autocritique), et l'« énonciateur » (personnage mis en scène par le locuteur) (1984, pp. 192 sqq., analysé par C. Fuchs, 1992 p. 137).

Dans une optique vériconditionnelle, Robert Martin apporte un éclairage complètement différent. « Qu'est-ce, en effet, interroge-t-il, pour un énoncé qu'avoir du sens ? Une des réponses les moins décevantes est de dire qu'un énoncé a du sens si l'on peut spécifier les conditions dans lesquelles il est vrai ou faux » (1983, p. 22). Et de préciser son projet. En se limitant au point de vue de la phrase (la sémantique, dans un sens étendu, porte en effet sur le sens des mots, le sens des phrases et le sens des textes), « une des finalités

assignables à la théorie sémantique est la prévision des liens de vérité qui unissent les phrases. Cela revient à dire que le modèle doit être en mesure, quelles que soient les phrases que l'on se donne, pour peu qu'elles soient bien formées et sémantiquement interprétables, de *calculer* la relation logique que ces phrases entretiennent.

« En général, cette relation sera évidemment celle de l'indépendance logique ou, si l'on préfère, de l'absence de relation. (...) Mais il existe aussi des couples tels que leur relation se décrit en termes d'inférence, d'antonymie ou de paraphrase. Ainsi pour

p = Pierre est revenu

r = Pierre est de retour.

« Si l'une est vraie, l'autre est vraie ; si l'une est fausse, l'autre est fausse. Ces deux phrases sont en relation d'équivalence logique, c'est-à-dire en relation linguistique de paraphrase. »

En fait, Robert Martin reprend à son compte le projet du mathématicien Montague, explicité par Dowty, Hall et Peters (1981, p.12), analysé par Michel Galmiche (1991, p. 29), selon lequel : comprendre une phrase, c'est « savoir ce à quoi le monde doit ressembler pour qu'elle soit vraie » ; en d'autres termes, c'est connaître ses *conditions de vérité*.

Cette approche est reliée à une théorie importante en sémantique qui est celle de *monde possible*. En effet, « Cet « élargissement » de la notion de compréhension (et donc de *sens*) implique le recours à un concept supplémentaire - que l'on est souvent peu enclin à accepter, tant la notion de vérité nous semble liée à notre relation au *monde* « tel qu'il est » (ou que nous croyons qu'il est) -, ce concept est celui de *monde possible*. En effet, dès lors que l'on admet que les phrases de la langue sont à même de décrire ce qui est (notre monde), ce qui pourrait être (un ou plusieurs autres mondes), ce qui sera peut-être (un ou plusieurs autres mondes encore), on peut considérer que la connaissance de la signification d'une phrase s'identifie avec cette capacité à faire le partage entre les mondes dans lesquels elle est vraie et les mondes dans lesquels elle est fausse. Ainsi, le sens d'une phrase - ce qu'on appelle aussi, techniquement une *proposition*, - peut être assimilé à un ensemble de mondes possibles (*i.e.* tous les mondes dans lesquels elle est vraie). » (Michel Galmiche, 1991, p. 29). R. Martin enrichira encore cette problématique avec la notion d'*univers de croyance*.

François Rastier accorde également à la question du sens des énoncés une très grande importance et lui consacre un chapitre entier de *Sémantique pour l'analyse* (1994, p. 1 à 22).

François Rastier rappelle ce que pratiquement, en intelligence artificielle, on entend par *système de compréhension*. Il ne s'agit plus comme aux premiers temps de prétendre simuler le dialogue entre humains. Plus modestement, « on appelle généralement *système de compréhension* tout système qui tente de passer d'un arbre syntaxique à un réseau sémantique, et de faire des inférences au sein de ce réseau. La « compréhension consiste alors à construire des représentations sémantiques formalisées, comme des « graphes conceptuels », puis à opérer sur elles. »

François Rastier propose une « formulation » de ce problème dans les termes de la sémantique linguistique. La compréhension, déliée des réquisits psychologiques, est une interprétation : elle consiste à stipuler, sous la forme de paraphrases intralinguistiques, (i) quels traits sémantiques sont actualisés dans un texte, (ii) quelles sont les relations qui les structurent, et (iii) quels indices et/ou prescriptions permettent d'actualiser ces traits et d'établir ces relations, qui sont autant de chemins élémentaires pour des parcours interprétatifs. La première stipulation suppose une analyse componentielle ; la seconde, structurale ; la troisième, interprétative et herméneutique. Il en résulte, non une traduction, mais une explication, qui généralise les principes de la définition, en les réfléchissant pour assurer la pertinence de leur application. »

Rastier précise que contrairement au paradigme positiviste, il n'y a pas de signification en soi du signe linguistique. « Les signes linguistiques ne sont que le support de l'interprétation, ils n'en sont pas l'objet. Seuls des signifiants, sons ou caractères, sont transmis : tout le reste est à reconstruire ». En fait, le problème de la signification ne peut être posé de façon valide que si l'on tient compte des conditions d'interprétation. A cet égard, il y a une primauté du global sur le local. Ainsi, au premier degré de l'analyse, « le texte, comme globalité, détermine le sens de ses unités lexicales » (...) « A cette détermination du texte sur les paliers inférieurs de la phrase et du mot, s'ajoute une détermination de la situation de production sur le texte lui-même considéré dans son ensemble. Or la situation de production n'est pas neutre, et ne peut être définie abstraitement. Elle prend toujours place dans une pratique sociale, qui définit le discours dont relève le texte, et le genre qui le structure. Par là, elle détermine jusqu'au sens de ses mots, et les parcours interprétatifs qui permettent de l'actualiser. Le sens d'un mot peut en effet varier selon les genres...et selon le discours ».

Autrement dit, si l'on considère que la sémantique a trois domaines d'application :

- le sens des mots
- le sens des phrases
- le sens des textes

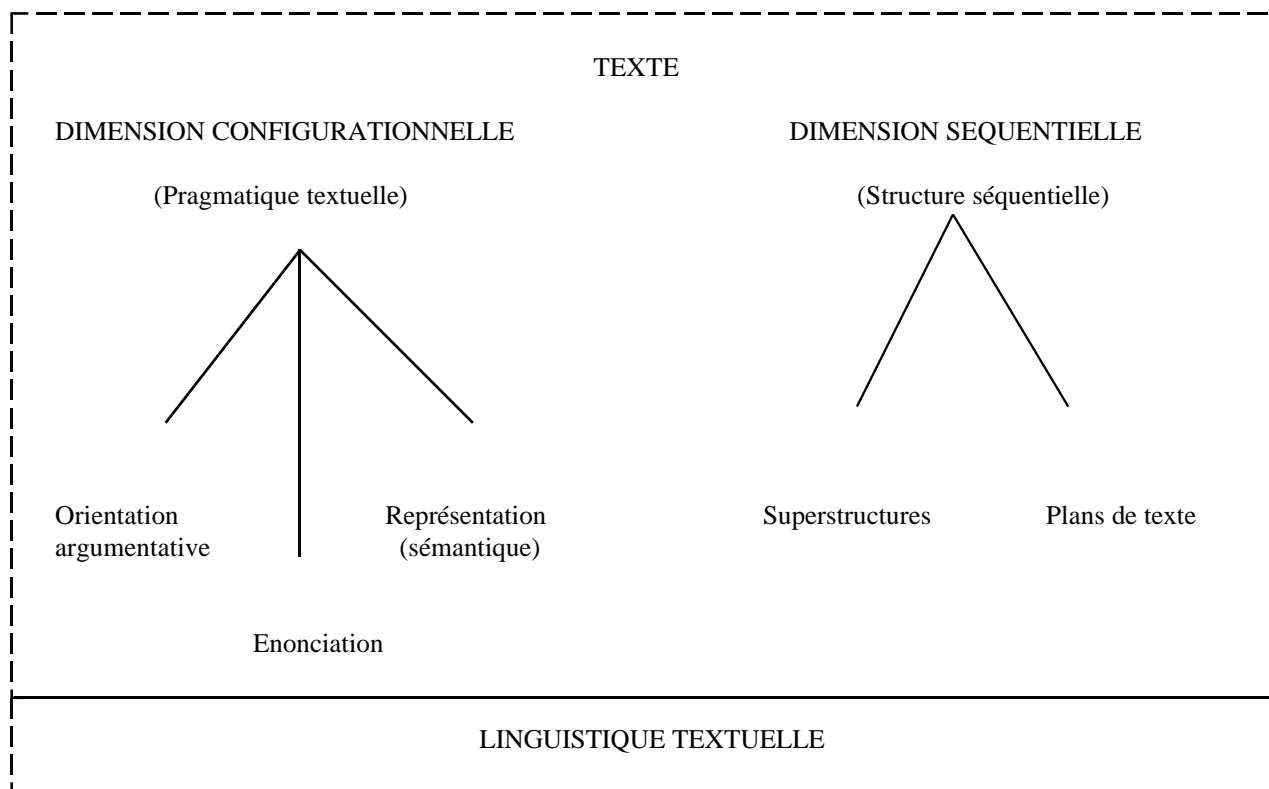
il y a lieu de considérer d'une part qu'il y a interaction entre ces trois niveaux d'analyse, et d'autre part entre ces trois niveaux et la situation de production des textes, avec une dissymétrie fondamentale, puisque qu'il y a surdétermination du sens du texte et de ses composantes par la situation d'énonciation.

Enfin, J-M. Adam (1990, p. 37), dans une optique d'analyse textuelle, tente de définir un cadre théorique, permettant de dépasser la logique vériconditionnelle, comme le fait d'ailleurs également Robert Martin, en construisant le concept d'*univers de croyance*, cadre théorique qu'il présente comme relativement dynamique et résolument économique :

- **"dynamique** : la représentation discursive que la proposition donne à lire-construire est appelée à être confirmée ou infirmée ou seulement modifiée-complétée par d'autres propositions (on est ici très près de l'intuition de Bernard Pottier dans le texte cité plus haut) ;

- **économique** : pour raisonner et interagir, les locuteurs-énonciateurs manipulent des simulacres de « mondes », simulacres consistants et limités aux besoins de l'interaction en cours. Le caractère nécessairement partiel de ce que j'appellerai ici une représentation discursive m'amène à préférer le concept d'espaces (mentaux) de G. Fauconnier (1984) à celui de « monde » de la logique des mondes possibles. En tous cas, il me paraît indispensable de ne pas séparer référence et prise en charge énonciative - dictum et modus - en restant dans une logique naturelle de la VALIDITE : une proposition est toujours « VRAIE » ou « FAUSSE » POUR quelqu'un."

J-M. Adam voit dans *l'effet de texte* « le produit de l'interférence de deux dimensions : l'une sémantico-pragmatique, que nous appelons CONFIGURATIONNELLE, avec ses composantes argumentative, énonciative et sémantique-référentielle, l'autre SEQUENTIELLE où se situent les catégories textuelles pures : *description, narration, argumentation, explication, etc.* »



(1989, p. 80-81)

On voit bien la tendance dominante des différentes approches qui viennent d'être présentées. Toute idée de simulation du fonctionnement de l'esprit humain semble abandonnée, au moins provisoirement, pour privilégier une approche instrumentale consistant à appliquer des méthodes d'analyse permettant de mettre au jour les structures des textes, de comparer les énoncés, et d'établir des relations entre eux. Il s'agit de « proposer une méthode d'interprétation explicite et au moins partiellement automatisable. » (F. Rastier, 1994, p.12).

Tel est le programme que nous nous proposons d'appliquer aux textes normatifs.